

AECI 1 SUPP-1

### **Exemples du système de référence**

16. Voici quelques exemples de références :

- a) GF 3.8.1. – Manuel de la gestion financière, chapitre 3, section 3.8.1;
- b) IC 2C – Manuel des instructions consulaires, chapitre 2, annexe C;
- c) GM 8 – Chapitre 8 du Manuel de la gestion du matériel; et
- d) IC Vol. 2XI – Manuel des instructions consulaires, volume 2, annexe XI.

### **Autre références utilisées**

17. Outre les références mentionnées plus haut, on trouvera également :

- a) CT (suivi d'un numéro) – Directives du Conseil du Trésor;
- b) Circ (suivi d'un numéro et d'une année) – Circulaire administrative; et
- c) LGFP – Loi sur la gestion des finances publiques.

18. Toutes les autres références se passent d'explication ou renvoient aux numéros de dossier des lettres ou des directives.